

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

UNE CLASSE TRANSFORMÉE

Dans une classe d'une école intermédiaire (7^e et 8^e années) qui contenait nombre de brillants étudiants, il se commettait des actes de taxage dans la plus grande discrétion, si bien que tout cela se déroulait à l'insu des professeurs et de la direction de l'école. Or, une fois cette situation dévoilée, les personnes concernées entreprirent un processus très fructueux qui s'échelonna sur une période de cinq mois. Les étudiants eurent ensuite l'occasion de présenter leur approche lors de la Conférence nationale du Réseau de résolution de conflits, en juin dernier. Ils étaient si enthousiasmés par cette expérience qu'ils décidèrent d'envoyer un courriel à Oprah dans le but de pouvoir sensibiliser le monde entier au problème du taxage et au processus de résolution dans le cadre de l'émission de la célèbre animatrice américaine. Et puisque ce sont ces jeunes qui sont les mieux placés pour raconter leur histoire, voici le fameux courriel qu'ils ont transmis à Oprah.

Je suis une des étudiantes d'un groupe de 8^e année de Winnipeg (Manitoba). Depuis deux ans, il y a eu dans notre classe beaucoup de taxage, les garçons s'en prenant surtout aux filles. Parmi les actes d'intimidation que nous avons connus, il y a eu le harcèlement sexuel, les injures, les moqueries, la violence physique et les dommages faits aux effets personnels.

Après un an et demi à subir ce taxage, quatre des six filles concernées décidèrent d'informer la vice-présidente de l'école de tout ce qui se passait dans leur classe. Celle-ci répondit que les garçons responsables du taxage seraient suspendus, mais voulait aussi connaître notre opinion sur cette sanction. Les filles jugèrent alors à l'unanimité qu'il ne s'agissait pas là de la meilleure façon de procéder.

Nous étions d'avis que de faire comprendre aux intimidateurs comment nous nous sentions lorsque nous étions victimes de leurs actes de taxage serait certainement plus fructueux. Et c'est précisément ce qui se passa. Nous avons fait appel au conseiller en orientation puisque ce dernier avait l'habitude de la médiation. Une série de séances de médiation furent organisées entre quatre filles et deux garçons, dans le cadre desquelles la question du harcèlement sexuel fut abordée. C'est alors que deux autres filles s'ajoutèrent au processus de médiation. Après ces séances, des rencontres régulières entre six filles et six garçons eurent lieu afin que nous discutions ensemble de la tournure des événements dans les semaines suivant la médiation. Nous parlions de l'ensemble des préoccupations importantes pour notre classe et nous les réglions toutes sans tarder. Pour ce faire, nous nous assoyions de façon à former un cercle et, à tour de rôle, chacun avait l'occasion de s'exprimer.

Ces rencontres se sont poursuivies pendant un certain temps, puis nous nous sommes aperçus que la colère était enfin disparue. Étant donné que seulement quelques étudiants de la classe étaient impliqués, les rumeurs ont tôt fait de circuler parmi les autres membres du groupe quant à ce qui se passait pendant les rencontres en question. Tout le monde était prêt à écouter, à donner son avis et, surtout, à mettre du sien pour ne plus qu'il y ait de taxage. En effet, les jeunes de notre classe ont tous convenu ensuite de dénoncer tout acte d'intimidation, dès qu'ils en seraient témoins. Après cet exposé à la classe, c'était d'ailleurs beaucoup plus facile de prendre de telles mesures.

Récemment, nous avons pu présenter notre approche lors de la conférence canadienne sur la résolution de conflits. Et nous recommanderions cette solution à tous les gens qui sont aux prises avec des problèmes de taxage. D'après nous, c'est là la meilleure méthode, car CHACUN a la possibilité de prendre la parole et puisque les intimidateurs n'ont pas la chance de revenir à leurs vieilles habitudes grâce aux rencontres régulières de suivi. Nous vous écrivons donc afin de vous démontrer l'efficacité de notre idée pour mettre fin au taxage, mais aussi parce que nous estimons que notre expérience mérite d'être racontée à tout le monde.

Nous parlions de l'ensemble des préoccupations importantes pour notre classe et nous les réglions toutes sans tarder.

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice qui aura lieu à l'Hôtel Lord Beaverbrook (Crown Plaza) Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 16 et 17 novembre www.prjac.ca



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

LES RELATIONS HUMAINES AU SEIN DE LA JUSTICE RÉPARATRICE, DES COLLECTIVITÉS ET DU SYSTÈME CORRECTIONNEL

Par Liz Elliot

Les relations sont au cœur même de la notion de justice réparatrice, mais aussi des fondements de nos collectivités et de notre système correctionnel. Le livre de Howard Zehr, *Changing Lenses* (1990), est le premier ouvrage à avoir établi un cadre d'analyse faisant ressortir cette perspective de la justice réparatrice comme un changement de paradigme. Confrontant la justice réparatrice avec l'approche traditionnelle plus punitive, Zehr fait remarquer qu'alors que cette dernière considère le crime comme (*traduction*) « une violation de l'état se définissant par le non-respect de la loi et la culpabilité », la justice réparatrice voit plutôt le crime comme (*traduction*) « une violation de personnes et de relations » (p. 181). Dans un essai portant sur un concept connexe, la justice communautaire, David Karp et Todd Clear décrivent la collectivité comme (*traduction*) « un ensemble de valeurs et de relations communes qui portent les individus à travailler ensemble en vue d'un intérêt partagé » (2002, p. 138). En effet, une collectivité est constituée de relations établies entre des gens qui possèdent des valeurs semblables. Le Service correctionnel du Canada (SCC), pour sa part, affirme dans son Énoncé de mission avoir pour valeur fondamentale celle qui suit (n°3) : « Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission. » La fonction dominante des relations humaines est donc clairement énoncée dans la vision du système correctionnel fédéral au Canada.

Cependant, même si les relations humaines sous-tendent les trois concepts susmentionnés, chacune de ces entités est néanmoins aux prises avec le sens élargi que prennent ces relations dans la pratique. La justice réparatrice, au Canada comme ailleurs, demeure principalement une approche propre au domaine de la justice pénale plutôt que l'élément déclencheur d'un grand changement de paradigme social, comme le souhaiteraient ses adeptes. Généralement adoptée comme une

mesure de déjudiciarisation ou un programme d'appoint de la justice pénale, la justice réparatrice s'avère souvent un processus appliqué à des causes criminelles particulières au lieu de servir de moyen pouvant mener à une amélioration communautaire collective. Par ailleurs, que la justice soit axée sur les relations interpersonnelles laisse à penser que les conflits entre individus représentent autant d'occasions de constater ce qui cloche dans notre structure sociale globale. Les implications de cette perspective élargie de la justice réparatrice dépassent donc largement les limites du domaine de compétence de la justice pénale et s'étendent jusqu'aux sphères de l'éducation, des services sociaux, de la santé et de l'économie locale.

Les collectivités dans les démocraties d'aujourd'hui ont vécu divers changements qui ont influé sur les relations entre leurs membres. Bien que l'on affirme souvent partager des valeurs telles que le respect, l'égalité et l'honnêteté, mettre en pratique ces valeurs dans le quotidien, et notamment dans les situations de conflit plus éprouvantes, se révèle parfois un défi de taille autant pour les individus que pour les groupes au sein des collectivités. Et à cela s'ajoute l'érosion de certaines habiletés en matière de relations interpersonnelles, particulièrement celles fondamentales à un sain règlement des conflits, cette détérioration découlant d'une culture évoluée de dépendance aux institutions publiques pour la résolution des problèmes de société. La professionnalisation accrue des fournisseurs de services exacerbe davantage cet asservissement, ce qui amène les citoyens à se déresponsabiliser à l'égard de leur participation au règlement des affaires épineuses qui concernent leurs collectivités.

Or, comme les services correctionnels constituent une institution publique, il existe là aussi des difficultés particulières pour les relations humaines. Les établissements publics, bien qu'ils soient administrés par des personnes qui occupent différentes fonctions, ont des mandats particuliers à accomplir et sont régis par des politiques et des lois précises. Alors, même si les personnes qui évoluent au sein de ces systèmes sont liées entre elles par des relations, ces dernières sont assujetties aux limites et aux objectifs officiellement prescrits. Dans le cas du système correctionnel, l'établissement de rapports interpersonnels devient plus laborieux en raison du mandat de sécurité que doivent

remplir les prisons, où toute relation peut être exploitée à des fins susceptibles de compromettre la sécurité en établissement.

Mais les relations ne sont pas uniquement essentielles dans les définitions de concepts et dans les énoncés de mission des organisations. Il existe également des liens entre les pratiques axées sur les valeurs de la justice réparatrice, les collectivités au sein de systèmes démocratiques et les instances correctionnelles gouvernementales. Aux prises avec des combats internes ayant trait à l'établissement et à l'expression des rapports humains, on attend de la justice réparatrice, des collectivités et des services correctionnels qu'ils contribuent ensemble à fonder et à entretenir de saines relations à l'intérieur de leur champ d'application commun. Cependant, pour cela, il est indispensable qu'il y ait un dialogue continu, vu les changements constants qui s'imposent en ce qui concerne les relations. Aussi les programmes de justice réparatrice n'ont-ils pas tous les mêmes liens avec les institutions du domaine de la justice pénale, ces dernières dictant quelques fois les modalités d'association sans qu'il y ait une réelle collaboration ni un véritable consensus. Les collectivités n'ont pas toujours la capacité ou le capital social nécessaire pour un processus de justice réparatrice, surtout quand les contribuables s'attendent à ce que l'impôt qu'ils ont payé les libère de responsabilités semblables. En outre, dans un contexte politique et médiatique où ceux qui enfreignent les lois sont habituellement vilipendés, les relations entre les intervenants de la justice pénale, notamment les services correctionnels communautaires, et les collectivités s'avèrent plus ardues encore.

De toute évidence, il y a beaucoup de travail à faire. Mais les efforts à déployer en valent la peine puisque la santé d'une démocratie est forcément tributaire du degré de civisme tangible dans une société, qu'il s'agisse de relations entre les individus ou entre les collectivités et les institutions publiques. Ce qui compte en effet, c'est de voir comment nous agissons en fonction des valeurs que nous partageons et qui constituent l'essence même de la justice réparatrice, des collectivités et de la vision des services correctionnels.

KARP, David R., et Todd R. CLEAR. *What is Community Justice? Case Studies of Restorative Justice and Community Supervision*, Thousand Oaks (Calif.), Sage Publications, 2002.

ZEHR, Howard. *Changing Lenses: A New Focus for Crime and Justice*, Waterloo (Ont.), Herald Press, 1990.



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada



LE CHEMIN D'UNE FAMILLE VERS LA GUÉRISON APRÈS UN CRIME VIOLENT

Par Katy Hutchison, 17 juillet 2006

J'ai su tout de suite après le meurtre de mon mari que mes enfants vivraient ce traumatisme différemment.

Alors que je me repliais sur moi-même et luttais pour ne pas m'imaginer les détails explicites des derniers moments de sa vie, mes enfants m'ont bombardé de questions sur les terribles faits liés à sa mort. J'ai fini par comprendre que cette réaction était normale, naturelle et nécessaire. Pour qu'ils puissent accepter la façon violente dont leur père est mort, ils avaient besoin d'assembler les morceaux du casse-tête de sa mort. Les éléments d'information les plus infimes et les plus insignifiants s'assemblent alors pour former le scénario qui permet aux enfants de traverser cette période traumatisante. En tant qu'adultes, nous avons tendance à bloquer ce type de processus de réflexion. Nous avons peur de la douleur. Certains prennent des médicaments, d'autres boivent et beaucoup enterrent simplement la curiosité naturelle qui existe en chacun de nous. Pour cette raison, nous laissons de nombreuses questions sans réponse. Cependant, les enfants rendent impossible ce type d'attitude, et nous pouvons apprendre en les observant.

Il était primordial que j'essaie d'atténuer les peurs viscérales chez mes enfants. Dans mon cas, j'étais certaine que le meurtrier ne constituait pas une menace pour ma famille, et j'ai réussi à en convaincre mes enfants à la longue. Cependant, dans bien des cas de crime violent, la famille vit effectivement dans le risque et la peur. Dans ces cas-là, il est vital d'avoir le soutien de travailleurs qualifiés des services d'aide aux victimes et des professionnels de l'application de la loi pour minimiser le risque de revictimisation.

La solution, c'est de mener une vie normale. Il est facile et parfois nécessaire, en temps de crise, de temporairement confier le soin quotidien de nos enfants à des amis ou à des parents bien intentionnés. Je me suis rendue compte que mes proches étaient eux aussi traumatisés et en peine, et bien qu'ils aient réussi à distraire mes enfants à court terme avec des activités inhabituelles et des repas au restaurant, c'est de la routine tranquille de la maison dont mes enfants avaient le plus besoin. Trop de choses avaient changé après la mort de leur père. Ils avaient besoin de la sécurité de leur propre lit, de manger des repas simples et nourrissants ainsi que de bénéficier de beaucoup de moments tranquilles pour réfléchir et se recueillir. Si on ne se sent plus en sécurité à la maison après un acte de violence, on doit reprendre ce type de routine aussi tôt que possible dans un autre endroit sécuritaire.

Après le choc initial d'avoir été victime d'un crime violent, j'ai constaté que le temps arrangeait les choses, graduellement et naturellement au cours du processus de guérison. Chez mes enfants par contre, la conscience du crime s'intensifiait au lieu de s'estomper au fur et à mesure qu'ils grandissaient. Pendant un certain temps, leurs questions devenaient plus fréquentes et il était plus difficile d'y répondre. Ils les posaient habituellement lorsque j'essayais de ne pas me perdre en réflexions sur l'ampleur de la violence que nous avons vécue. À cette étape, cela m'aidait de recourir à des proches qui pouvaient parler de la tragédie avec un certain recul, c'est-à-dire à l'écart du tumulte d'émotions qui m'entourait.

Les enfants saisissent intuitivement la marginalisation associée aux crimes violents. Pour essayer de se distancer et se sentir en sécurité, la société tend souvent à adopter une attitude généralisatrice à l'égard des familles des victimes, ce qui favorise les idées erronées et blessantes. Il est important d'en discuter avec les enfants et de leur expliquer que la violence qui a touché leur famille ne définit pas leur identité, tout en insistant sur le fait que les enfants ne sont pas responsables de la violence.

Les enfants observent très attentivement le processus que nous suivons pour rendre justice. Il est important de maintenir un dialogue ouvert sur la police et la procédure judiciaire au fur et à mesure de son déroulement. La notion de comportement inacceptable et de châtiment, ainsi que la façon de concevoir la discipline dans notre famille amènent naturellement une discussion sur le crime et ses conséquences. C'est à ce moment que nous devons réfléchir avec nos enfants sur le fait de mettre l'accent sur l'intégrité de la relation plutôt que sur la mesure disciplinaire lorsque nous devons établir des méthodes efficaces pour décourager les comportements inacceptables. Peu de gens diraient qu'une approche de résolution de conflits axée sur la justice réparatrice ne fonctionne pas pour une cellule familiale. La plupart d'entre nous avons constaté les avantages de résoudre un problème en famille assis à la même table. Les familles traumatisées par un crime violent peuvent, dans certains cas, tirer profit de l'application de la même méthode, c'est-à-dire discuter de sa peine et commencer à guérir. Le concept de la justice réparatrice a du sens pour les enfants. Ils comprennent que l'isolement et la honte sont loin d'empêcher les mauvais comportements. Les jeunes prennent parfois des risques sur le plan émotif lorsque vient le temps d'affronter la douleur et de discuter des torts subis avec les personnes qui les ont causés. En tant qu'adultes, nous pouvons apprendre de nos courageux enfants et travailler ensemble pour réparer le mal fait et commencer une nouvelle vie.

Enfin, les enfants doivent savoir que c'est normal de tourner la page. Une fois que le traumatisme et la peine diminuent et que tout le monde est en sécurité, la possibilité d'une vie nouvelle et saine se présente à la famille.

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

« CE QUE L'ON VOIT DÉPEND PRINCIPALEMENT DE CE QUE L'ON CHERCHE. » — JOHN LUBBOCK

Avant, lorsque j'étais confronté à un problème, j'avais tendance à voir la situation d'un seul angle. Autrement dit, je voyais la situation d'un seul point de vue : le mien. Inutile de dire que je ne prenais pas toujours la bonne décision, tous mes choix étaient influencés par le même mode de pensée. Je faisais face à mon problème, mais avec une vision limitée par des œillères, qui m'amenaient à croire que mes solutions et mes actions étaient les seules possibles. Ce genre d'attitude profondément ancrée m'a conduit devant les tribunaux : j'ai été condamné à une peine de trois ans dans un établissement fédéral. Mais durant les huit mois de mon incarcération, j'ai eu la chance de rencontrer l'équipe chargée de la justice réparatrice de mon établissement. C'est là que j'ai formé mon premier partenariat. L'association des mots « incarcération » et « chance » dans la même phrase peut vous paraître étrange, mais il s'agit véritablement d'une expérience qui a changé ma vie.

Le partenariat s'est établi entre moi, qui ai commis les crimes, et les victimes. Cela m'a permis d'ajouter plusieurs angles à ma perspective et d'examiner des situations à partir d'autres points de vue, notamment celui des victimes. Cela a été une révélation pour moi : pour la première fois de ma vie, j'ai ressenti l'impact de mes gestes sur ceux qui m'entourent. Je pourrais comparer cela à un caillou qu'on lance dans un lac dont l'eau est claire. Le caillou crée une première perturbation dans l'eau, et s'en suit immédiatement des cercles concentriques qui touchent à tout ce qui se trouve sur leur chemin. De la même façon, mes crimes ont eu des répercussions sur tous ceux qui m'entourent. Est-ce cela? Non, le caillou

produit des cercles dont l'expansion est lente et graduelle, mais il a néanmoins des répercussions sur tout ce qui se trouve sur son passage, il change le paysage et le décor qu'il rencontre. Cette prise de conscience m'a amené à « chasser les cercles concentriques » et à établir des partenariats avec tous ceux « qui se trouvent autour du lac ». Cette « chasse aux cercles » et cette nouvelle habileté à employer plusieurs angles et perspectives m'ont conduit à communiquer avec les victimes, mais aussi nos collectivités, nos jeunes, nos services de police et les intervenants de notre système judiciaire – telle une sorte de cercle karmique – et cela m'a amené jusqu'ou tout cela a commencé : au Service correctionnel du Canada.

Cela a été une révélation pour moi : pour la première fois de ma vie, j'ai ressenti l'impact de mes gestes sur ceux qui m'entourent.

J'ai d'abord travaillé dans la collectivité pour sensibiliser le public, j'ai discuté avec des jeunes pour les convaincre d'éviter de faire des choix qui les conduisent vers la criminalité et de privilégier plutôt des solutions qui les amènent à contribuer de manière positive à la société. J'ai tenté d'y arriver en utilisant mon expérience, en les aidant à visualiser les répercussions de leurs gestes et en leur apprenant à voir les nombreuses perspectives présentes lorsqu'ils ont des décisions à prendre.

Au même moment s'est créé un autre partenariat, sous la forme d'études celui-là. Le fait d'être capable de voir des situations de multiples perspectives, notamment celle des victimes, m'a motivé à aider ceux qui sont touchés par la criminalité. Je désirais redonner à la société ce que je lui avais pris lorsque j'étais jeune. Je voulais en quelque sorte faire cesser

l'effet des cercles concentriques. Après des études universitaires de premier cycle, me voilà en train de compléter un diplôme en droit misant sur la justice sociale. Pour moi, ce partenariat va me permettre de sensibiliser des gens de notre système judiciaire, de notre monde politique et de nos services de police. Nous pourrions ainsi ensemble collaborer avec les collectivités et les victimes à renverser les effets de la criminalité.

Ce parcours que j'ai entrepris lorsque j'étais en établissement m'y conduit à nouveau, pour favoriser une nouvelle collaboration. En discutant avec mon ancien agent de libération conditionnelle et le groupe de justice réparatrice, j'ai réussi à former des partenariats avec l'Unité des services aux victimes, mon objectif étant de trouver une façon de collaborer avec les victimes de crime. J'ai eu le privilège de travailler avec le Service correctionnel du Canada pour y parvenir, et aussi pour vous faire part de mon parcours. Je prévois continuer là où des partenariats se présenteront et là où la collaboration existe.

« Les grandes découvertes et les grandes réalisations sont invariablement le fruit de la coopération de nombreux esprits. On peut m'attribuer le mérite d'avoir ouvert la voie, mais lorsque j'observe les développements qui ont suivi, je considère que le mérite doit être attribué à d'autres que moi. »
— Alexander Graham Bell

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice qui aura lieu à l'Hôtel Lord Beaverbrook (Crown Plaza) Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 16 et 17 novembre www.prjac.ca



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

UN POINT DE VUE SUR LA VICTIMISATION

Par John Green

Il était une fois un bébé qui, pour des raisons sur lesquelles il n'avait évidemment aucun contrôle, fut pris en charge par un organisme de services à l'enfance et à la famille. Ce petit garçon était trop jeune pour se demander si sa mère l'avait aimé. Il était aussi trop tôt dans sa vie, lorsqu'il entra dans le système d'aide à l'enfance, pour qu'il exprime ses besoins ou pour qu'il oppose la moindre résistance.

Les quatre premières années de sa vie furent caractérisées par le rejet et l'instabilité en raison de multiples placements en famille d'accueil et tentatives d'adoption. Aussi ce petit bonhomme devint-il, à l'âge de 4 ans, le plus jeune enfant dans l'histoire des organismes d'aide à l'enfance à vivre dans un foyer de groupe, parmi des enfants plus vieux qui avaient eu la vie dure. Et pourquoi y avait-il eu autant d'instabilité dans les placements de cet enfant? D'abord, parce que dans les années 1960, les placements axés sur l'appartenance raciale présentaient d'énormes difficultés, mais aussi puisque, à l'époque, ce type de placement n'était pas vu par les instances comme une priorité.

Alors, voilà que ce gamin vivait en compagnie d'enfants agressifs, qui avaient eux-mêmes été victimes de violence familiale, sexuelle et psychologique. Et tous ces enfants, à l'exception de notre petit protagoniste, avaient une chose en commun : ils étaient blancs. Cette situation eut tôt fait d'entraîner la dure victimisation sexuelle, affective et raciale de ce jeune garçon par les autres enfants placés dans le foyer de groupe, et ce, pendant les 11 années qui s'ensuivirent.

À l'âge de 15 ans, le jeune décida consciemment qu'il n'avait plus à subir passivement le sort de victime. Il choisit en effet de combattre toute son expérience de victimisation et de ressortir de cette rude lutte comme une personne qui avait le droit d'être bien dans sa peau. Il put enfin vivre en toute autonomie, une réalité qui s'accompagna d'immenses défis à relever en raison de la volatilité propre à l'adolescence et des obstacles rencontrés dans le système scolaire.

Or, malgré tout cela, ce garçon s'en tira remarquablement bien. Oui, aujourd'hui, je suis devenu un homme et j'ai à mes côtés une femme merveilleuse ainsi que nos deux jeunes filles. Je n'ai jamais fait de thérapie et jusqu'à ce jour, j'ai toujours gardé le secret quant à mon passé.

Il m'arrive souvent de me demander comment je suis parvenu à me rendre jusqu'ici. Comment ai-je fait pour échapper, contrairement aux personnes avec qui j'ai grandi, au cycle de la violence? Je ressens beaucoup de gratitude à l'égard de ceux et celles qui sont entrés dans ma vie et qui, sans le savoir, m'ont aidé à me réorienter vers un avenir valorisant et à découvrir ma raison d'être.

Anne Marriot était la première travailleuse sociale qui m'ait traité comme son propre fils, même si certains ont dû remettre en question son professionnalisme compte tenu de cette approche. Anne n'a pas pu connaître l'homme que je suis devenu puisqu'elle est décédée il y a quelque temps.

Denise Gregg est la première travailleuse des services à l'enfance grâce à laquelle j'ai pu sentir une véritable présence aimante. Denise et moi avions la même date d'anniversaire, et curieusement, c'est en cette journée que nous partageons que je mets par écrit les présentes réflexions.

Giles Hebert est un autre travailleur des services à l'enfance, qui a été pour moi le grand frère que je n'ai jamais eu. Il m'a encouragé à me secouer pour mieux m'exprimer.

M. Mendel était mon conseiller en orientation à l'école secondaire St. John, à Winnipeg. Il m'a appris que l'aide qu'on offre devrait toujours être inconditionnelle.

M. Margolis était mon enseignant titulaire à cette même école secondaire. Il m'a fait comprendre, quant à lui, que mes agissements étaient seulement superficiels et que mon potentiel réel se cachait dans les tréfonds de mon être.

Chacune de ces personnes a eu une influence marquante sur le cours de ma vie et m'a inconsciemment ouvert une porte sur un monde de possibilités et de choix.

Si on se penchait sur les choses que j'ai vécues sans tenir compte de la personne que je suis maintenant, on pourrait penser que mon histoire est tout à fait semblable à celle d'une multitude d'enfants violentés qui, devenus adultes, sont aujourd'hui des délinquants en incarcération. Moi aussi, je démontrerais certainement des facteurs criminogènes indiquant un risque de récidive élevé ou un important risque à gérer dans la collectivité. Le fait que ma situation actuelle ne reflète pas le récit de mon passé tient surtout aux gens qui ont contribué à changer ma vie. Sans leur intervention, sans doute aurais-je connu un tout autre sort, peut-être même une destinée de criminalité, de souffrance et de désespoir.

Mon cheminement m'a appris que pour se guérir de sa souffrance et de ses blessures de victime, et pour éviter de faire les choix qui nous conduisent inexorablement vers une vie de criminalité, il faut régler un certain nombre de questions. Avant tout, il faut savoir que la notion de victime signifie bien plus que ce qu'englobe la simple définition juridique du terme. Aussi les victimes doivent-elles reconnaître qu'elles font partie d'un cycle de victimisation, un legs qui est presque inhérent à notre société.

La force des paroles des victimes ne fait aucun doute. Mais bien que nous soyons aux prises avec notre propre douleur, nous ne devons pas oublier les victimes silencieuses. Ces individus, qui n'ont pas eu la chance de rencontrer des gens en mesure d'avoir sur eux des effets positifs et de les aider à faire des choix et à révéler leurs possibilités, sont en quelque sorte condamnés à continuer à subir une victimisation systématique. De plus, quand il n'y a personne pour les influencer d'une façon positive, ces victimes laissées à elles-mêmes peuvent éventuellement devenir des agresseurs à leur tour. Ce n'est que quand nous entreprendrons de nous défaire du cycle de la victimisation que nous pourrons nous attaquer aux causes profondes de la criminalité, atténuer la souffrance et contribuer véritablement au mieux-être de nos collectivités.

Il faut tout un village pour élever un enfant... Mais aussi de la collaboration et des partenariats créatifs.



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

A RESTORATIVE SCHOOL IS A CREATIVE PLACE

Par Belinda Hopkins, Juillet 2006

Tout le monde à l'école a besoin de compétences réparatrices pour créer, maintenir et, au besoin, rétablir des relations dans l'éventualité d'un désaccord ou d'un conflit.

L'absence de telles compétences peut contribuer à la vague croissante de violence dans nos collectivités, comme l'a récemment souligné un agent de police supérieur écossais dans la presse nationale. Le personnel enseignant doit démontrer ces compétences pour que les jeunes grandissent dans un environnement où ils se sentent valorisés, où leurs opinions et leurs sentiments sont entendus et respectés et, s'ils commettent des erreurs ou s'égarer, ils peuvent recevoir du soutien pour revenir sur le droit chemin et réintégrer ce qui constitue une collectivité favorable essentielle. Les compétences réparatrices permettent aux personnes de tous âges de régler des conflits et de traiter les comportements difficiles d'une manière constructive qui peut réparer les torts causés et les relations brisées. Une approche réparatrice encourage la responsabilisation de tous. Tout le monde dans une école doit penser à sa contribution possible dans toute situation.

Une approche réparatrice dans les écoles a une portée beaucoup plus grande que celle qu'on appliquerait dans le domaine de la justice pénale. Les spécialistes de l'éducation ont vu que l'approche a des applications à tous les niveaux d'intervention : allant de la perturbation de la classe par un élève aux guerres de gangs dans la cour d'école, et allant des mesures de prévention comme des cercles de classe réguliers pour développer une conscience communautaire à des conférences avec les parents pour déterminer si une suspension est nécessaire. La formation commence par la compétence la plus fondamentale : l'écoute active et non fondée sur un jugement. Et pourtant, un grand nombre de jeunes se plaignent que personne ne les écoute, alors il vaut peut-être mieux se faire rafraîchir la mémoire! La notion d'« enquête réparatrice » est fondée sur ces compétences d'écoute active et emploie certaines questions clés qui aident la personne qui parle à raconter son histoire, ses sentiments sur ce qui s'est passé et de quoi elle a besoin pour tourner la

page. Beaucoup d'enseignants trouvent ce processus très frustrant. Ils veulent secourir, offrir des conseils ou réprimander. Cependant, la clé du processus est de croire que la personne qui a un problème détient aussi la solution, et le fait pour un enseignant de se voir enlever l'occasion de trouver cette solution par lui-même est démotivant.

L'enquête réparatrice a de nombreuses applications en plus des rencontres individuelles. Elle peut servir lorsque deux personnes sont en conflit et ont besoin d'entendre le point de vue de l'autre avant de considérer une prochaine étape mutuellement acceptable. Elle peut servir lors de ce qu'on appelle parfois une « conférence », c'est-à-dire une table ronde avec tous les principaux intervenants dans un conflit, ce qui est utile après un incident grave où les parents et peut-être du personnel de l'école doivent être présents pour avoir l'occasion de raconter leur version des faits et de trouver de nouvelles voies. Le point central est de toujours rester curieux, de ne pas porter de jugement ni prendre parti, et d'encourager les gens à prendre conscience de leurs propres besoins et de ceux des autres qui ont pu être touchés, de façon à ce que tout le monde puisse réparer les torts et leurs relations.

Une approche réparatrice dans les écoles a une portée beaucoup plus grande que celle qu'on appliquerait dans le domaine de la justice pénale.

Mais ne faut-il pas punir les gens lorsqu'ils commettent une faute? De notre point de vue, les sanctions constituent l'option de facilité! Cela permet aux gens fautifs de s'en tirer à bon compte, dans le sens que cela ne donne pas à l'auteur d'un méfait l'occasion d'écouter ceux qui ont été touchés par son comportement et de comprendre l'effet que ce comportement a eu sur eux. De plus, les châtimements ne donnent habituellement pas l'occasion aux gens de réparer leurs torts d'une manière qui leur

convient. Les punitions imposées créent encore plus de ressentiment. Le fait de choisir eux-mêmes la façon de se racheter permet aux malfaiteurs de mieux faire la paix avec eux-mêmes et de renforcer leur estime de soi, qui est souvent très faible chez ces personnes.

Le risque associé au châtimement est que celui-ci peut mener à une aliénation et un sentiment de ne pas être écouté. Même si quelqu'un a commis une faute, il y a sans aucun doute une raison au méfait et peut-être une cause plus fondamentale qui doit être étudiée. Parfois, les gens se sentent traités injustement parce qu'ils se sont « fait prendre », alors que d'autres ont échappé à toute sanction, ou alors leur propre méfait était en réponse à un ancien tort qui n'avait pas été détecté. Tous ces cas montrent que le temps pris pour écouter tous les points de vue est la solution la plus juste.

Et qu'en est-il du temps que tout cela prend?

En fait, une approche réparatrice ne prend pas plus de temps qu'une approche punitive traditionnelle si on additionne toutes les heures utilisées. En fait, le temps investi dans un processus réparateur a tendance à faire gagner du temps, puisqu'il va à la base du problème et évite qu'il ne se reproduise parce que les relations ont été rétablies. Les élèves eux-mêmes peuvent être formés à offrir des conseils et de la médiation de base.

Une école axée sur une approche réparatrice est un endroit créatif, où tout le monde sent qu'il fait partie d'une collectivité unie et respectueuse. Il serait intéressant de réfléchir à la façon dont toutes ces idées pourraient s'appliquer non seulement à des écoles, mais aussi à d'autres établissements : des foyers d'hébergement, des hôpitaux, des établissements correctionnels et peut-être même votre propre bureau. Dans quelle mesure ces endroits sont-ils axés sur une approche réparatrice?

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice qui aura lieu à l'Hôtel Lord Beaverbrook (Crown Plaza) Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 16 et 17 novembre
www.prjac.ca



Service correctionnel Canada Correctional Service Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

UNE QUESTION DE JUSTICE POUR LE BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRE : UNE IDÉE QUI DONNERA LIEU À DE NOUVEAUX PARTENARIATS IMPORTANTS

Par Lorraine Berzins

Un homme a perdu une pièce de monnaie sur le gazon, mais la cherche plus loin, sur le trottoir. L'un de ses amis lui demande : « Pourquoi cherches-tu ici ce que tu as perdu là-bas? » L'homme répond : « Parce qu'il fait noir, là-bas. Ici, j'ai la lumière du réverbère. »

Selon tout ce que nous savons maintenant sur l'ensemble complexe de facteurs qui contribuent à ce que l'on appelle des **actes criminels**, nous cherchons des solutions au mauvais endroit si nous nous limitons au système de justice pénale afin de punir les individus. S'il est vrai qu'il y a longtemps que le réverbère n'est situé qu'à cet endroit, les études révèlent qu'il s'agit d'une approche inefficace. Il est temps de faire de la lumière dans la collectivité et d'investir des ressources à l'endroit dans lequel nous tentons de vivre ensemble.

Comment amener la collectivité à réaliser à quel point elle peut contribuer à la justice pénale pour qu'elle voie les avantages des approches réparatrices et responsables sur le plan social? Nous devons **mettre en évidence les liens** entre les mesures communautaires de justice pénale et leurs conséquences sur les préoccupations actuelles des citoyens. Nous devons tirer profit des intérêts qu'ont les membres de la collectivité à améliorer leur qualité de vie.

Notre plus grande difficulté : trouver des moyens originaux de plonger au cœur des collectivités pour que de nouveaux partenaires prennent place à la table de la justice.

UNE IDÉE

Nous avons appris que la Fondation communautaire d'Ottawa entreprendra bientôt une étude intitulée *Signes de vitalité d'Ottawa*®, visant à mesurer la vitalité de la ville, à relever les tendances importantes et à évaluer de dix à douze domaines importants à la qualité de vie des citoyens d'Ottawa. Nous lui avons demandé

d'ajouter les conséquences des services de justice pénale sur le bien-être communautaire à la liste de domaines importants. L'intégration d'indicateurs concernant les services de justice pénale et leurs résultats, dans une initiative existante sur le *bien-être communautaire* permettra de mettre en évidence les liens entre ces indicateurs et d'autres domaines qui préoccupent la collectivité.

POURQUOI

Les répercussions des actes criminels sur les gens, la peur du crime et le passage dans le système conventionnel de justice pénale peuvent faire des ravages aux plans individuel et collectif : choc post-traumatique, santé, conflits familiaux, absentéisme, problèmes financiers, coûts élevés de l'aide sociale, dépenses correctionnelles, climat de méfiance, etc. Aucun système de justice pénale ne peut éliminer les conséquences négatives qu'ont les actes criminels. C'est la collectivité qui doit aider les gens à traiter ces problèmes de façon saine, ce qui aura un effet d'entraînement sur le crime et le processus de justice pénale. Nos tribunaux n'ont pas été conçus pour répondre à ces besoins.

QUOI

Afin de sensibiliser notre collectivité, nous espérons pouvoir élaborer des indicateurs de « justice saine » et des méthodes pour obtenir des renseignements exacts à ce sujet. Nous comptons étudier des facteurs liés à une myriade de préoccupations diverses, par exemple :

Les services aux victimes, y compris les soins pour prévenir les effets du choc post-traumatique; les retards des tribunaux; les options de justice réparatrice; d'autres services de soutien de guérison; des tendances en fait de peines (qui, combien, pourquoi); les coûts et les conditions des prisons locales; l'impact sur les familles; l'impact sur la santé; l'impact financier; l'impact sur les coûts des services sociaux; la victimisation et la récidive; les collectivités et les groupes à risque; les stratégies de réinsertion sociale pour les délinquants et leurs familles afin de prévenir d'autres comportements criminels et d'autre victimisation; etc.

PREMIERS SIGNES DE L'INTÉRÊT DE NOTRE COLLECTIVITÉ

Nos premières discussions avec la Fondation communautaire d'Ottawa (FCO) sont très prometteuses. Le premier rapport devrait être rendu public dans quelques mois seulement, nous avons donc très peu de temps pour effleurer les questions que nous venons de soulever. Cependant, les membres de la Fondation ont déjà convenu d'inclure le « temps d'attente pour les dossiers criminels liés au retard des tribunaux » dans les signes vitaux de cette année, parce que ce facteur est directement lié à plusieurs autres préoccupations abordées dans la recherche sur la justice sociale et sur la qualité de vie. Ils sont prêts à établir les liens entre certains de leurs autres indicateurs et certains facteurs que nous savons liés au crime et à la prévention du crime. Cette approche est conforme à leur objectif de « relier les points » de façon à permettre à la collectivité de voir certaines conséquences et d'apprendre à se connaître d'une nouvelle façon.

(Barbara McInnes, présidente et PDG de la FCO, dans le Ottawa Citizen, Ottawa to get yearly health 'check-up', par Don Butler, le 20 mars 2006).

UNE IDÉE DIGNE D'INTÉRÊT DANS VOTRE COLLECTIVITÉ?

Il existe déjà 155 fondations communautaires au Canada, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Les fondations communautaires du Canada semblent s'intéresser de plus en plus aux préoccupations de justice pénale que nous venons de décrire.

Il s'agit peut-être d'une idée qui en vaut la peine dans une collectivité près de chez vous...

Lorraine Berzins
Chaire de réflexion communautaire sur la justice
Conseil des Églises pour la Justice et la Criminologie
lberzins@ccjc.ca



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

ÊTRE PARTIE PRENANTE À L'ÉVOLUTION DES PROJETS

Par Bill Staubi

Je participe à un certain nombre d'activités bénévoles auprès de groupes marginalisés ou de groupes de personnes aux prises avec de nouveaux problèmes sociaux. Au cours des 12 à 18 derniers mois, je me suis rendu compte que tous ces groupes finissaient tôt ou tard par devoir relever le même défi, auquel, je crois, le milieu de la justice réparatrice doit aussi faire face ou le devra sous peu. Le défi à relever est lié au succès d'un groupe : il s'agit d'être partie prenante à l'évolution des projets, autrement dit, de s'adapter à l'engouement d'un plus grand nombre pour les projets initiaux.

On peut penser spontanément que c'est le but ultime de tout petit groupe de personnes qui veut faire valoir une bonne idée. Mais quand les autres s'y intéressent, les instigateurs éprouvent souvent de la frustration, et le projet risque de tomber à l'eau. Pourquoi le succès, comme l'échec, comporte-t-il deux versants? Comme peut-on s'y prendre alors pour intégrer des mesures réparatrices au système de justice?

Il est tout à fait normal que les groupes élaborent leurs idées et leurs visions, ainsi que leurs plans d'exécution selon leurs conceptions et leurs valeurs. Même les penseurs ouverts d'esprit et les planificateurs globaux ont un cadre de référence qui a ses limites. Plus un groupe a défendu son idée, plus les limites sont bien ancrées. La plupart du temps, ces limites deviennent des hypothèses sur la « bonne » façon de faire les choses, la bonne façon de participer au portrait d'ensemble.

Par ailleurs, les gens qui se sont battus pour une idée, qui ont défendu un point de vue dans la grande arène des idées, ou qui ont mis en cause le statu quo rigide l'ont fait pour une raison bien précise. Souvent, plus le groupe est près de son but, plus il risque d'y avoir un engouement général pour sa cause. Ces premières victoires importantes peuvent sembler à portée de main.

Mais quand il y a engouement, on attire un grand nombre de personnes parfois plus rapidement qu'avant quand on essayait de recruter

de nouveaux membres. On attire des gens qui n'ont pas forcément la même vision, les mêmes valeurs, le même engagement, les mêmes compétences, les mêmes perspectives, ainsi que les mêmes besoins et motivations. Inclure ces nouveaux collaborateurs, répondre à leurs questions et intégrer leur apport, surtout en présence d'idées et de désirs divergents peuvent constituer une surcharge de travail importante. Les membres de l'équipe d'origine peuvent avoir l'impression d'avoir défriché le terrain et que les gens se joignent à eux une fois que les choses deviennent plus faciles. Élargir le cercle de collaborateurs, c'est un peu comme ajouter de l'eau à son jus — on augmente le volume, mais le jus est-il toujours aussi sucré?

Les gens de la justice réparatrice et des domaines connexes doivent souvent avoir du mal à composer avec les attentes nettement irréalistes qu'on a à leur sujet.

Peut-on être gagnant sur tous les plans? Peut-être. Quand on s'interroge sur la façon d'établir de nouvelles formes de partenariat ou de renforcer les collaborations existantes, on doit discuter de valeurs partagées. Je ne parle pas seulement des valeurs concernant la justice réparatrice, mais je parle aussi des valeurs d'équipe du groupe. Le groupe est-il prêt à faire preuve de souplesse pour ce qui est de l'orientation et des questions et a-t-il envisagé la façon de composer avec les oppositions et les points de vue divergents? L'ancienne structure convient-elle toujours? A-t-il songé aux problèmes pour lesquels il vaut mieux faire front commun et à ceux pour lesquels il est préférable de s'attaquer en plus petits groupes sur de multiples fronts?

Les gens de la justice réparatrice et des domaines connexes doivent souvent avoir du mal à composer avec les attentes nettement irréalistes qu'on a à leur sujet. Pour illustrer mon propos, je vous dirais que j'entends souvent que les défenseurs de la justice réparatrice doivent être parfaitement capables de régler les conflits entre eux. Ou bien, j'assiste à des réu-

nions où les gens hésitent à exprimer certains sentiments parce qu'ils ne cadrent pas avec l'idée qu'on se fait d'une personne qui s'occupe de justice réparatrice. Cela me consterne tout simplement. Ce n'est pas un crime de reconnaître qu'on est déçu qu'un plan qui nous tenait à cœur a été modifié. La contrariété ou la jalousie, ou même la colère, font ressortir le côté humain en chacun de nous qui nous enflamme pour une cause.

En trouvant des façons de souligner les réalisations du groupe, on peut sensibiliser les nouveaux venus à la culture et à l'histoire du groupe. C'est en reconnaissant les plans modifiés ou même en avouant sa tristesse que les anciens membres peuvent réussir à accorder moins d'importance à l'inté-grité. Nous pouvons avoir l'impression que les changements d'orientation sont des déviations ou nous pouvons voir l'expérience comme si nous passions d'une marche dans un sentier en solitaire à une danse où nous allons de partenaire en partenaire dans une salle de bal — quand le rythme est bon, c'est beau et élégant.

Une bonne idée sera toujours reprise par un plus grand nombre. Il ne peut en être autrement. Et cela supposera des défis à relever. Nous devons l'accepter et en parler ouvertement. Nous devons essayer de trouver des façons de mettre à profit l'énergie et l'ardeur des nouveaux collaborateurs pour renforcer les projets et voir comment notre expérience peut aider les autres à atteindre leurs buts. Ainsi, nous pourrons entrer dans la danse en harmonisant nos pas à ceux des autres.



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

POUR LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION NATIONALE DE JUSTICE RÉPARATRICE – 2006

Par Danny Graham

En 1991, j'ai fait mon entrée dans le système de justice pénale comme avocat de la défense dans un bureau d'aide juridique à Halifax, Nouvelle-Écosse. Pendant les huit années suivantes j'ai essayé, avec acharnement, de faire correspondre mes valeurs à ce qui se passait au sein du système. En vain.

Mes clients se trouvaient sur une chaîne de montage perpétuelle. Les victimes se faisaient avoir et le public vivait sur une autre planète, ignorant les conséquences néfastes qui trop souvent sont le résultat des procédures pénales. Alors, j'ai commencé ma quête de réponses.

J'en suis venu à lire le livre *Changing Lenses*, de Howard Zehr, où il établit un contraste entre les approches punitives et les approches réparatrices au crime. Ce livre a causé des bouleversements personnels que je ressens encore aujourd'hui. Le livre de Zehr décrivait la possibilité d'une solution bénéfique à tous dans le monde de la justice pénale, alors que je n'avais connu que des situations où les deux parties perdaient ou, au mieux, une seule des deux gagnait.

Des sources crédibles manifestent parfois leur mécontentement à l'égard du système actuel, mais les débats publics éclairés ne durent jamais longtemps. Par exemple, le vérificateur général du Canada a un jour audacieusement demandé quels étaient les avantages généraux du système après avoir appris que ledit système n'avait que peu d'effet sur les résultats qu'il cherche à obtenir. Ce système coûte aux contribuables plus de dix milliards de dollars par année.

Ce système, en plus de coûter cher, nuit à notre sens de la collectivité, contribuant à créer une vision biaisée selon laquelle le monde est composé de « gentils » et de « méchants ».

J'ai été surpris d'apprendre que la forme moderne de la justice réparatrice au Canada remonte à aussi loin que 1974, à Kitchener-Waterloo, et encore plus surpris de lire l'opinion

de l'écrivain d'influence John Braithwaite selon qui, au cours de la majeure partie de l'histoire et dans la plupart des cultures, les approches réparatrices étaient la norme plutôt que l'exception.

L'intérêt et l'enthousiasme pour ce « nouveau » sujet au Canada étaient très élevés dans les années 1990 et au début de la présente décennie. Le gouvernement fédéral avait même promis un programme dans son discours du Trône, mais ne l'a jamais concrétisé. Des comités parlementaires ont exprimé un intérêt marqué pour la justice réparatrice, mais peu de volonté politique et de ressources gouvernementales ont appuyé cet intérêt. Tant au fédéral qu'au provincial, l'heure était aux belles paroles, pas aux actes.

Nous en sommes maintenant à un point où il n'y a ni paroles ni actes. Le sujet de la justice réparatrice reste chétif comme un magasin d'aliments naturels au fond d'une ruelle, écrasé par le système de justice pénale qui domine tous les éléments du marché.

La justice réparatrice est une grande idée profondément enracinée. Elle inverse nos attentes en créant une solution à un problème difficile. Elle nous invite à réexaminer nos relations avec nos concitoyens et nous oblige à faire preuve d'un altruisme courageux, franc et honnête. Ce n'est pas une panacée, mais les recherches, particulièrement dans les domaines de la récidive et de la satisfaction, sont prometteuses.

En Nouvelle-Écosse nous avons appris, pas à la perfection, qu'il est possible de créer des changements systémiques dans l'orientation de la justice réparatrice, mais ce n'est pas facile. Nous avons aussi appris que toute initiative, qu'elle soit grande ou petite, a besoin, pour réussir, d'une puissante force motrice. Nous avons un comité directeur et, dans tout le Canada, c'est grâce au travail considérable et à l'inspiration des comités que les programmes de justice réparatrice se sont développés aussi efficacement à l'échelle communautaire.

La justice réparatrice a peu de chance de connaître un tel essor à l'échelle nationale sans une dynamique semblable. J'appuie donc la mise en place d'une association nationale qui s'occuperait du sujet. L'état de non-intervention actuel est inacceptable.

La justice réparatrice ne réalisera jamais son immense potentiel sans un plan précis et cohérent; il lui faut une organisation. La forme et la composition de celle-ci restent à déterminer et doivent respecter les considérations suivantes :

1. L'organisation devrait représenter la diversité des points de vue et des origines qui existent dans le milieu de la justice réparatrice, sans être paralysée par sa taille ou polarisée par ses objectifs.
2. Elle devrait être complètement indépendante du gouvernement (mais pourrait comporter des membres du gouvernement).
3. Ses objectifs devraient être clairs (dialogue, ressources, éducation, perfectionnement des compétences, recherche, croissance, défense des droits et autres).
4. Les bénévoles qui la soutiennent devraient posséder les compétences, la motivation et le temps nécessaires à l'obtention de résultats durables.
5. L'organisation devrait avoir accès à des ressources adéquates (préférentiellement de sources différentes, autant gouvernementales que non gouvernementales).
6. Elle devrait être transparente et démocratique.

Nous accueillons toutes questions, toutes pensées ou tout avertissement.

Jennifer Haslett
haslettj@telus.net
1 780-902-9200



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

JUSTICE RÉPARATRICE

Par Laura Holthus

Il y a environ un an, un ami et collègue m'a parlé de la justice réparatrice. Il m'a invité à mettre par écrit mes réflexions et mon expérience sur la question afin de les partager avec un vaste auditoire. J'ai immédiatement accepté, mais quand je me suis assis pour rédiger un texte cohérent et significatif, je me suis rendu compte que j'étais incapable de le faire. Je ne connaissais pas beaucoup cette école de pensée étant donné que je n'avais aucun fait vécu sur lequel m'appuyer. Finalement, je n'ai pas eu à le faire.

À titre d'agent de libération conditionnelle fédéral du SCC, je n'avais qu'une vague idée de ce que la justice réparatrice avait à offrir aux victimes et aux délinquants. Comme je n'avais jamais observé ce processus sur le plan professionnel, j'avais de la difficulté à en comprendre les avantages. J'avoue que je n'y croyais pas tellement. Après avoir parlé à mon collègue, j'ai examiné les cas dont je devais m'occuper et j'ai essayé d'imaginer un de ces délinquants en train de participer au processus. J'étais perdu. J'avais aussi beaucoup de mal à imaginer les avantages que pourrait en retirer la victime ou le délinquant.

Puis, à l'automne 2005, j'ai reçu un appel d'un intervenant du programme de justice réparatrice : il m'informait qu'une victime avait demandé à participer au processus. Comme j'étais chargé de la surveillance du délinquant visé, je me suis immédiatement demandé : « Est-ce qu'il va accepter de participer au processus et est-ce que cela va lui être utile? »

Je dois dire que j'étais déconcerté. Le délinquant en question n'était pas un de ceux que j'aurais choisis pour participer au processus. Il m'avait été confié par un autre agent de libération conditionnelle, et j'avais dû procéder à

quelques « ajustements » avec lui. Au moment de la demande, nous avons à peine commencé à établir de bonnes relations et à éprouver du respect et de la confiance l'un envers l'autre. J'ai dit à l'intervenant que j'allais parler au délinquant, mais que je ne m'attendais pas à une grande ouverture ni à beaucoup de collaboration de sa part.

La justice réparatrice, même si elle ne permet pas de modifier ou de réécrire le passé, peut avoir une incidence positive sur l'avenir.

Je lui en ai donc parlé. Comme je l'avais prévu, il s'est montré réticent, prudent et même un peu négatif. Il craignait que sa participation, ou son refus de participer, ait une incidence sur sa liberté sous condition. Je lui ai promis que ce ne serait pas le cas, que je ne pouvais l'obliger à participer au processus en tant qu'agent de libération conditionnelle et que je ne l'obligerais pas non plus à le faire. Il m'a demandé mon avis. Il voulait savoir si je pensais qu'il devait participer au processus, si je pensais que cela serait avantageux pour les deux parties et si cela était une bonne chose. « Oui », lui ai-je répondu, sans équivoque. Après ma conversation avec l'intervenant, je croyais sincèrement, même si je ne comprenais pas tout, que le processus de justice réparatrice pouvait être extrêmement profitable et qu'il le serait effectivement, beaucoup plus que le temps passé en prison et les programmes.

Encore hésitant, le délinquant a demandé plus d'information sur le processus afin de pouvoir prendre une décision éclairée. Après avoir rencontré l'intervenant, il a accepté de participer au processus.

J'ai remarqué qu'il avait changé après avoir rencontré la victime. Même s'il avait déjà commencé à changer pendant nos rencontres, il semblait maintenant plus sûr de lui et avoir une meilleure estime de lui-même. Il avait l'impression d'avoir répondu aux questions que la victime lui avait posées de façon franche et honnête. Il avait remarqué que la victime ne l'avait pas attaqué et qu'elle ne lui avait pas non plus reproché son mode de vie ou son passé. Il m'a dit que la victime était très intéressée par ce qu'il faisait maintenant et qu'elle voulait savoir s'il avait tiré des leçons de la peine qui lui avait été imposée.

Est-ce que je crois que la justice réparatrice peut s'appliquer à tous les cas? Non. Les délinquants ne cheminent pas tous de la même façon et ils ne sont pas tous prêts à emprunter le chemin de la guérison. Ils ne sont pas tous prêts à reconnaître qu'ils ont fait quelque chose de mal et ils ne sont pas tous assez forts pour faire face à leurs victimes.

La justice réparatrice, même si elle ne permet pas de modifier ou de réécrire le passé, peut avoir une incidence positive sur l'avenir. Ce n'est pas un processus qui convient aux « petites natures »; c'est un processus qui exige de la force, de l'engagement et une réflexion sincère. Depuis que j'ai constaté que ce processus pouvait avoir du succès, je comprends mieux les avantages qu'il présente. J'ai très hâte de rencontrer la prochaine personne qui aura la force et la volonté nécessaires de s'en prévaloir et de bénéficier de la paix qu'il peut offrir.

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice qui aura lieu à l'Hôtel Lord Beaverbrook (Crown Plaza) Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 16 et 17 novembre www.prjac.ca



Service correctionnel Canada Correctional Service Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

HEALING THE LAND TEAM

Canada Awakening Ministries a permis de communiquer l'information 06-08-21

En juillet 2006, un groupe autochtone des Fidji appelé *Healing the Land Team* a visité les collectivités de Rankin Inlet et de Pangnirtung, au Nunavut, pour les aider à entreprendre un processus de guérison. Le groupe a mis l'accent sur la détérioration des relations entre les descendants des premiers habitants de ces régions et les descendants des gens qui sont venus s'y installer plus tard.

Même si les premiers habitants ont un droit légitime sur la terre avec laquelle ils ont entretenu une relation particulière, ils éprouvent souvent du ressentiment pour ceux qui sont venus après et envers les changements que les nouveaux habitants ont apportés en érigeant des immeubles et en changeant le paysage d'une manière qu'ils désapprouvaient. L'équipe de guérison des Fidji a connu des situations semblables dans son pays et est prête à partager son expérience avec d'autres collectivités autochtones.

À Rankin Inlet, le lundi 10 juillet en matinée, certains des descendants des premiers habitants de la région ont commencé à avoir honte et à se repentir de l'amertume et de la colère qu'ils ont éprouvées à l'endroit des descendants des derniers habitants. Ils se souvenaient de ce que la terre avait l'air avant les changements apportés au paysage et ils éprouvaient du ressentiment à l'égard du fait que les changements avaient été apportés sans leur permission.

Le 10 juillet en après-midi, ils avaient prévu de se rendre à l'un des premiers peuplements où il y avait eu des conflits. Des blessures et des peines y ont été infligées; elles n'ont pas encore été cicatrisées. Toute la collectivité était au courant de cette rencontre; d'ailleurs, un journaliste de la radio du Nord de Radio-Canada était sur place pour couvrir de l'événement.

De nombreux membres de la collectivité étaient sceptiques et ne croyaient pas que la rencontre porterait fruit. L'équipe estimait toutefois que la présence de représentants authentiques des premiers habitants et de représentants des derniers habitants constituait un élément important de l'expérience. Quelque 30 personnes ont assisté à la cérémonie purificatoire.

Les gens ont enfoui leurs prières exprimant leurs désirs profonds dans un trou dans le sol. Leurs prières faisaient mention des gestes qu'ils souhaitaient que Dieu fasse pour la terre dont ils ont hérité de leurs ancêtres. Un monument commémoratif en pierre a par la suite été érigé sur le site historique.

Le mercredi 12 juillet en matinée, la région avoisinante où avait eu lieu la cérémonie du repentir et du pardon et où on avait érigé un monument était merveilleuse à voir!

Les caribous ont été et continuent d'être très importants pour les Inuits. D'ailleurs, selon le gestionnaire de la faune à Rankin Inlet, environ 15 000 caribous se sont manifestés à l'endroit où a eu lieu la cérémonie purificatoire et du pardon et où on a prié pour la guérison de la terre. Selon les résidents locaux, on n'avait pas vu autant de caribous dans ce secteur depuis quatre ans.

La viande de caribou constitue un aliment de base du régime des Inuits. La viande de caribou est transformée en cubes, en steaks, en rôtis, en saucisses et en charqui. Traditionnellement, on transforme même le sabot du caribou en un met délicat apprécié par de nombreux Inuits, et on peut se servir de la babiche provenant du dos de l'animal pour la couture.

On se servait des os et des bois pour la fabrication d'outils. Les gros os peuvent être utilisés comme pelles. Les bois peuvent aussi servir à fabriquer des gravures. Les dents du caribou sont souvent utilisées comme décoration. Les Inuits sont fiers des nombreux usages qu'ils ont trouvés pour le caribou. Les Inuits et le caribou ont des liens particuliers, car ils partagent la même terre.

« Soulignons d'abord que le miracle du retour des caribous est extraordinaire. Tout le monde en ville en parlait. Les gens en parlaient à la station de radio locale, des gens qui ne s'étaient pas intéressés au départ à la rencontre, mais qui maintenant posaient des questions. »

Les gens ont enfoui leurs prières exprimant leurs désirs profonds dans un trou dans le sol.

Avant même de quitter Rankin Inlet, le mercredi 12 juillet en après-midi, le groupe des Fidji a pu être témoin du petit miracle qu'a été le retour des caribous en abondance!

Les visions du monde rigides et dogmatiques expliquent tout selon un point de vue naturaliste. Les peuples autochtones partagent toutefois en partie les conceptions occidentales : en fait, ils croient que la nature et l'esprit sont interreliés et que les phénomènes naturels découlent de manifestations supernaturelles. La nature puise sa source dans l'esprit, qui, lui, est reflété dans la nature.

Inscrivez-vous au symposium sur la Justice réparatrice qui aura lieu à l'Hôtel Lord Beaverbrook (Crown Plaza) Fredericton, Nouveau-Brunswick, le 16 et 17 novembre www.prjac.ca



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada

Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

CONCERTATIONS BASÉES SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE – OFFRIR UN LIEU SÛR POUR FAVORISER LA GUÉRISON

Le pasteur d'une paroisse qui a été l'hôte d'une soirée de concertation a dit:

« J'ai vu trois jeunes qui ont fait face à leurs proches et aux voisins qu'ils avaient blessés, et leur dire : « J'ai fait une gaffe. Je m'excuse. » J'ai lu le remords sur leur visage! J'ai vu des gens frustrés et en colère se rendre compte que ces jeunes étaient plus qu'un acte de vandalisme. Ce sont de bons jeunes! J'ai vu des parents honteux et humiliés découvrir qu'ils peuvent trouver de l'appui dans la collectivité! J'ai vu une collectivité assumer sa part de responsabilité dans la manière d'agir de ses jeunes (parce qu'ils n'ont rien à faire)! J'ai vu des victimes, des délinquants, des partisans se débattent ensemble pour redresser la situation! J'ai vu une collectivité prendre ses problèmes en main! »¹

Les valeurs et les principes de la justice réparatrice font partie de presque tous les groupes confessionnels. Mais que peut faire une congrégation, une mosquée ou une synagogue à ce sujet? La combinaison de celle-ci avec les principes de l'hospitalité, du sanctuaire et de la réconciliation se traduit par la tenue, soit l'accueil, des convocations de la justice réparatrice.

Telle était la vision qui a amené le **Conseil multiconfessionnel ontarien (CMO)** à s'associer à la **Salem Christian Mental Health Association**, dont le siège se trouve à Hamilton (Ontario), pour promouvoir leur projet de conférences. Il s'agit d'un projet pilote novateur de deux ans visant à encourager la pratique de la justice réparatrice dans les collectivités locales en faisant participer les groupes confessionnels au soutien pratique et logistique des convocations basées sur la justice réparatrice. Les organismes parrains recruteront, formeront et appuieront un réseau de congrégations qui tiendront ce type de convocation pour les services de police, les écoles et les animateurs communautaires.

Des membres de l'Église chrétienne réformée ont fondé la **Salem Christian Mental Health Association** pour offrir des services au nom du Christ aux personnes qui éprouvent de graves problèmes de santé mentale et psychiatriques. Aujourd'hui l'Association entreprend de nouvelles façons de tendre la main à ces personnes

en offrant à tous les groupes confessionnels la possibilité de changer les choses dans la vie de ceux qui sont touchés par la criminalité. Récemment, le synode de la l'Église chrétienne réformée a recommandé que ses églises aient recours aux pratiques de la justice réparatrice. Le lien entre la justice réparatrice et la santé mentale n'a jamais été fait de façon aussi évidente.

Le **Conseil multiconfessionnel ontarien** conseille le gouvernement de l'Ontario au sujet des services religieux et des questions de spiritualité ainsi que des normes et des pratiques dans les institutions financées par la Province. Il participe à la promotion de la justice réparatrice en offrant une formation en matière d'« animation de convocation » à des enseignants, des services de police, des dirigeants de groupes confessionnels et des organismes communautaires depuis 1999.

Au cours d'une **convocation** basée sur la **justice réparatrice**, un processus sûr est créé pour que les victimes puissent confronter leur agresseur. Le délinquant a la possibilité de réparer certains des préjudices causés, à la satisfaction de la victime et des autres personnes en cause. Les victimes et leurs défenseurs peuvent exprimer leurs besoins et leurs sentiments et obtenir des réponses à leurs questions les plus profondes.

De telles convocations permettent à un groupe confessionnel local d'offrir un lieu sûr ou « sanctuaire » dans ses immeubles pour favoriser la guérison. Des bénévoles du groupe confessionnel ayant reçu une formation et travaillant avec les animateurs de la convocation s'occupent de la logistique nécessaire, offrent l'hébergement et agissent comme observateurs pendant la convocation et préparent une rencontre officielle où l'on sert des rafraîchissements après la convocation officielle. Il s'agit d'un signe visible de l'appui de leur collectivité à l'expression du point de vue de la victime lorsque le délinquant s'emploie à réparer les torts causés.

Dans le cadre de ce projet unique, six groupes confessionnels dans quatre régions – Kitchener / Waterloo, Orillia, région de Halton et région de Durham – recevront une formation pour agir comme « hôtes » de convocations. Le projet, qui sera évalué et amélioré au cours des deux prochaines années, bénéficie de la participation et de l'appui de certains des meilleurs intervenants et esprits dans le domaine de la justice réparatrice en Ontario.

Voici ce qu'a déclaré Irena Lawrenson, inspectrice à la retraite de la PPO et maintenant coordonnatrice de Justice for Orillia Youth with Community Engagement (JOYCE) :

« Selon sa vision, la ville d'Orillia veut devenir une collectivité qui met l'accent sur l'établissement de relations positives entre les jeunes perturbés et leurs victimes. JOYCE fait partie de cette vision. Nous sommes heureux d'avoir l'appui de l'Association Salem et de l'OMC – des groupes confessionnels locaux sont maintenant pressentis pour déterminer leur intérêt et leur engagement. »

Les **pratiques de la justice réparatrice** apportent la guérison à ceux qui sont touchés par le crime. Elles sont fondées sur le fait que tous sont égaux, tous ont une dignité et méritent le respect; tous peuvent s'exprimer; tous ont reçu ce don de Dieu; et la responsabilité, la réconciliation et la guérison sont possibles pour tous. La justice réparatrice fait partie de la nature spirituelle et est enracinée dans les désirs les plus profonds de l'âme. Cette initiative qui met à contribution divers groupes confessionnels de l'Ontario incitera, espérons-le, d'autres personnes à envisager comment elles peuvent aussi participer aux processus d'humanisation et de guérison qu'apporte la justice réparatrice.

Pour de plus amples renseignements, contacter le **Conseil multiconfessionnel de l'Ontario** www.omc.ca / 888-837-0923.

Nous remercions le CMO, la Salem Christian Mental Health Association, www.salem.on.ca et l'Église chrétienne réformée, qui nous ont autorisés à utiliser leurs documents pour la rédaction du présent article.

Michelle Landry, agente de projet, Direction de l'aumônerie et de la justice réparatrice, Service correctionnel du Canada.



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

PROGRAMME DE JUSTICE COOPÉRATIVE

Par Kimberly Mann

En 1998, un projet pilote innovateur fondé sur les principes de la justice réparatrice a vu le jour au palais de justice provincial d'Ottawa. L'objectif du Programme de justice coopérative (PJC) était de montrer que l'adoption d'une approche réparatrice dans les cas de crime grave commis par des adultes ou des jeunes offrirait une expérience plus satisfaisante au chapitre de la justice pour toutes les parties concernées, soit la ou les victimes, le ou les délinquants, ainsi que la communauté. L'orientation unique du PJC sur les cas de crime grave reconnaissait que plus le crime commis était grave, plus l'impact ou le traumatisme accusé par les personnes était important et que, par conséquent, plus grande était la nécessité d'adopter une approche de guérison.

La justice coopérative fait partie de l'un des quelques rares programmes qui offrent aux participants d'autres options qu'une simple rencontre en personne. Cela a pour but de traduire la conviction que la justice réparatrice est une approche au sein de laquelle le crime est considéré du point de vue du tort causé aux personnes. Il va sans dire que les personnes ont des personnalités et des besoins différents et que chacune exige des mesures uniques.

Par conséquent, le PJC favorise la communication entre les parties par les moyens qu'elles souhaitent, que ce soit en transmettant l'information par l'entremise de l'agent chargé des cas, par la rédaction d'une lettre, par une bande vidéo ou par une rencontre.

Nous reconnaissons combien la victime, le délinquant et la communauté peuvent vivre des moments extrêmement forts et émouvants lors d'une rencontre réparatrice. Quand ce projet a débuté, nous avons prévu de faciliter plus fréquemment des rencontres entre les victimes et les délinquants. Nous avons été étonnés de constater que de nombreuses personnes ne sont tout simplement pas intéressées par une rencontre personnelle, notamment dans les cas impliquant un crime très grave. Les principales valeurs du PJC encouragent les participants à déterminer l'ampleur et la nature du contact avec l'autre partie, ainsi qu'à appuyer la prise en charge des participants. Nous savons combien il

est important de laisser les participants diriger ce processus et donc de choisir la manière dont ils veulent communiquer.

« Parmi les besoins exprimés par les victimes, les plus fréquents étaient les suivants : obtenir des renseignements sur l'infraction, obtenir des explications de la part du délinquant et lui décrire les répercussions que le crime avait eues sur elles. De leur côté, les délinquants sentaient le besoin de présenter des excuses, d'essayer de réparer le tort causé et d'expliquer leur comportement criminel. » D'après les niveaux élevés de satisfaction mesurés par l'équipe d'évaluation, il était manifeste que les besoins des victimes et des délinquants étaient satisfaits sans le recours à une rencontre personnelle.

C'est ici que je me lance dans une diatribe à propos de nos difficultés de financement. Bien qu'à l'origine, nous ayons obtenu des fonds du gouvernement fédéral dans le cadre d'un projet pilote élargi, ainsi que des contributions de plusieurs autres sources que nous avons acceptées avec reconnaissance, nous sommes maintenant à la recherche d'un financement durable.

Selon ce que nous comprenons du gouvernement fédéral, c'est que le financement durable relève du gouvernement provincial; en Ontario, il s'agirait du procureur général. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à engager des discussions à ce sujet avec ce dernier. Le procureur général nous dirige continuellement vers le Fonds d'aide aux victimes du ministère de la Justice (qui a déjà refusé notre demande de financement à deux reprises!). Nous avons présenté une demande auprès de nombreux ministères du gouvernement, à l'échelle fédérale, provinciale et municipale, ainsi que de nombreuses organisations philanthropiques privées, et nous avons réuni et présenté des lettres de soutien émanant de politiciens locaux, d'anciens clients et d'intervenants locaux en matière de justice pénale, mais en vain.

Que faut-il faire pour obtenir un financement durable? La justice coopérative est un programme fondé sur des valeurs méticuleusement élaboré qui a répondu aux besoins de centaines de clients, a possiblement fait économiser des milliers de dollars au gouvernement, a été évalué avec succès, a obtenu le soutien local du

bureau du substitut du Procureur général, de la Defence Counsel Association et des membres du système judiciaire, et a fourni un soutien à de nombreuses victimes dans une ville où les services aux victimes font cruellement défaut. Encore une fois, que faut-il faire pour obtenir un financement durable?

L'inclusion des valeurs de la justice réparatrice dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a été jugée progressive. Dans ce cas, pourquoi la même approche réparatrice ne s'applique-t-elle pas aux cas impliquant des délinquants adultes? Pourquoi le système de justice pénale n'encourage-t-il pas les délinquants qui ont causé un tort à autrui à en assumer la responsabilité et à tenter de réparer le tort causé? Pourquoi les victimes d'un crime commis par un adulte n'ont-elles pas les mêmes droits en matière d'options réparatrices?

Bien que nous soyons reconnaissants du financement d'un agent chargé des cas impliquant des jeunes, l'absence de financement associé aux cas mettant en cause des adultes nous cause beaucoup de frustrations. À coup sûr, il y a beaucoup plus de cas impliquant des adultes que des jeunes!

Il est ironique et décourageant qu'après avoir été témoin de nombreuses histoires étonnantes de courage, de générosité et de force d'âme démontrés par des gens; après avoir obtenu l'appui d'intervenants locaux en matière de justice pénale; après avoir aidé des centaines de clients à avoir une expérience satisfaisante de la justice; après des années d'intérêt enthousiaste de la part de nombreux autres organismes et même d'autres pays (Brésil, Japon, Suède, Lettonie, Angleterre, Écosse, etc.); nous voici, en 2006, avec deux employés à temps partiel traitant une charge de travail complète liée à des cas mettant en cause des jeunes et une petite poignée de cas impliquant des adultes ayant commis des crimes graves!

Pourtant, nous allons persévérer aussi longtemps que nous pouvons parce que nous constatons chaque jour combien un tel travail aide les gens à passer à travers une période difficile de leur vie. Pour cette seule raison, de tels efforts en valent la peine (et valent la peine d'être financés)!



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

L'ESPRIT DE COLLABORATION ET LES PARTENARIATS CRÉATIFS

Par Esther van Gennip

J'entends souvent les gens parler de l'« esprit de collaboration » et de la mise en place d'une « culture de la paix ». Mais comment atteindre ces objectifs? Je sais par expérience que les vrais partenariats créatifs, où règne l'esprit de collaboration, sont fondés sur les principes fondamentaux de la dignité, du respect et de la confiance. Ils sont le fruit du talent, des compétences et du savoir de l'ensemble des partenaires. Les partenariats créatifs sont une façon de célébrer la diversité; ils permettent de répondre à des besoins réels, de combattre des inégalités et de résoudre des conflits d'identité profondément ancrés. Grâce à la collaboration, les partenaires comprennent le besoin de mettre en œuvre un processus d'intégration. Ce processus réunit tous les membres de la collectivité et crée un lieu « sûr » pour discuter des besoins liés à l'identité humaine et régler les conflits de longue date dans le but de rétablir des relations harmonieuses.

Il est largement reconnu que les causes profondes de la criminalité contribuent de façon importante à diviser et à opposer les collectivités. Or, les partenariats créatifs contribuent à rapprocher les collectivités divisées. On y arrive en sensibilisant les gens aux principes universels de la résolution de conflits basée sur la collectivité RCBC et sur la justice réparatrice, mais également en donnant de la formation pratique, fondée sur l'acquisition de compétences, dans le but d'augmenter la capacité des collectivités de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité. La collaboration nous permet de reconnaître la contribution de chaque membre de la collectivité, en plus de découvrir de nouveaux moyens d'engager le dialogue afin de comprendre les conflits de longue date et de répondre aux besoins et aux attentes des membres de la collectivité.

Le projet REsolve, mis en œuvre dans la collectivité de Sioux Lookout, en Ontario, est un bon exemple de partenariat créatif fructueux.

REsolve a montré comment une bonne appréciation des besoins et des motivations liés à l'identité culturelle des membres de la collectivité peut renforcer les relations et l'engagement au sein d'une collectivité. Il n'y a pas d'esprit de compétition dans le cadre d'un tel partenariat. Il s'agit plutôt de collaborer, de mettre en commun l'expérience des participants et de partager les responsabilités afin d'obtenir des résultats bénéfiques pour l'ensemble des partenaires.

Les responsables du projet REsolve, un excellent exemple d'initiative concertée et créative entre les partenaires de la collectivité (appuyée par le Comité contre le racisme de la collectivité de Sioux Lookout – SLARC), ont invité l'Institut canadien pour la résolution des conflits (ICRC) à offrir une formation sur la RCBC à Lookout. REsolve a réuni des membres de chacun des secteurs de la collectivité afin d'assurer une participation diversifiée. Les participants comprenaient des jeunes, le sous directeur d'une école secondaire, le directeur d'une maison pour sans abri, des conseillers municipaux, des travailleurs de la santé, des propriétaires d'entreprise, un ancien chef de bande, un ministre du culte et des membres du service d'intégration communautaire, de la police et du centre d'amitié. Le programme offrait aux participants la chance d'explorer les causes profondes des conflits ainsi que la complexité des conflits fondés sur l'héritage et sur l'identité. Ce dialogue a également aidé les participants à promouvoir une meilleure compréhension de la manière selon laquelle leurs relations avec les autres membres de la collectivité pouvaient entraîner des changements sociaux bénéfiques. Bref, ces échanges donneront aux partenaires un regain de confiance.

Le succès du projet REsolve illustre un engagement croissant des membres de la collectivité vers la résolution de conflits et le rétablissement des relations. Les partenariats mis sur pied dans le cadre de REsolve ont permis de donner de la formation sur la RCBC qui met de l'avant des outils, des techniques et des processus de résolution des conflits. Les personnes ayant participé aux ateliers mettent en pratique les compétences acquises et se servent des processus de façon régulière. La dynamique de

collaboration croissante qu'on retrouve dans la collectivité de Sioux Lookout est un exemple de l'engagement et de l'unité lancés dans le cadre de partenariats conclus entre les intervenants du projet REsolve et de l'ICRC. Malheureusement, REsolve ne dispose pas des fonds nécessaires pour répondre à la demande du reste de la collectivité, qui voudrait également prendre part au projet, maintenant que le projet REsolve a fait ses preuves.

Il est ironique que la durée de vie des projets basés dans la collectivité qui remportent du succès dépende de budgets très limités. Le défi de trouver du financement pour les programmes de justice réparatrice est toujours présent. Il existe un urgent besoin de renforcer les relations entre les organismes de financement et les partenaires basés dans la collectivité. Ce besoin peut être comblé par le dialogue, qui permet d'informer les partenaires des conditions socio économiques, des paramètres et des lignes directrices qui les guideront dans leur travail.

Lorsque les collectivités choisissent la collaboration et le respect comme principes fondamentaux, il est possible de jeter les bases pour régler des conflits pouvant s'avérer néfastes. Le projet REsolve est un exemple d'une collectivité dont les membres se sont réunis pour travailler ensemble, dans un esprit de créativité et de collaboration, à l'établissement d'une collectivité plus saine et plus sûre. Au fil du temps, les membres de la collectivité de Sioux Lookout récolteront le fruit de leur travail, qui leur permettra d'établir entre eux des liens plus utiles et favorables.

C'est par le dialogue que les collectivités peuvent communiquer leurs expériences, leurs besoins et leurs inquiétudes. Ce dialogue offre à chacun des membres des collectivités la chance de contribuer à trouver et à assembler toutes les pièces du casse tête. La communication d'information est à la base de la compréhension, de l'espoir et de la mise sur pied d'une vision commune pour l'avenir.



Partenariats novateurs, collaboration solide



www.csc-scc.gc.ca

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2006

J'AI PERDU MON FILS AUX MAINS DU CRIME ORGANISÉ.

Sébastien Garneau, 19 ans, mon seul enfant, a été battu par des membres des (anciennement) « Rock Machines » (nom actuel « Bandidos »), le 15 janvier 2000 et est décédé des suites de ses blessures le 20 janvier 2000.

LA GUÉRISON

Mon expérience et les émotions vécues ont tellement été hors du commun et intenses ces cinq dernières années, qu'elles m'ont laissé un sentiment d'incommunicabilité. Les mots devenaient futiles.

Mon opinion est que les gens n'aiment pas nous voir souffrir ou tout simplement c'est ce qu'eux auraient fait pour s'en sortir, ils auraient passé à autre chose. Je considère qu'on est tous différents et qu'il existe autant de façons de vivre une situation, qu'il y a d'individus. Personne ne sait mieux que moi ce qui est bon pour moi et je n'ai pas besoin d'être bousculée pour comprendre ce que j'ai à vivre et me conscientiser.

Ma vision de la vie et ma capacité à faire confiance ont été très affectées. En plus d'une dépression récurrente, ma santé physique s'est également détériorée : douleurs constantes aux bras, tensions artérielle et cholestérol élevés, infections du système respiratoire et intolérances alimentaires.

C'est durant ce dernier arrêt de travail que j'ai réalisé que la guérison se fait tout doucement et que le mot clé de ma guérison est « le moment présent ». C'est une expression que j'ai souvent entendue et que j'avais plus ou moins mise en pratique. Maintenant quand je me sens déstabilisée, je m'arrête et j'observe quel est mon besoin du moment qui n'est pas comblé. C'est une façon de vivre le moment présent, un voyage à l'intérieur de moi, une présence à moi-même pour découvrir ce qui m'habite et ce que je suis profondément. Je crois sincèrement que c'est ma façon de trouver ce qui est bon pour moi et d'être en harmonie avec la vie.

J'ai été assailli par toute une gamme de sentiments tels que la colère envers mon fils de s'être mis dans une situation qui lui a coûté la vie et de m'avoir laissé tomber par le fait même; la colère envers moi et la culpabilité de n'avoir su l'en empêcher et la colère envers les agresseurs qui me privaient dorénavant de la relation avec mon fils qui semblait s'améliorer.

Peu à peu, j'ai réorganisé ma vie en prenant des décisions, pas toujours sensées, mais qui m'ont toujours propulsée de l'avant dans un avenir meilleur. Je me suis réajustée progressivement et j'ai appris à vivre sans Sébastien. J'ai de nouveau développé de l'intérêt pour le monde extérieur et créé de nouveaux liens affectifs. Mes réactions face à son décès, je les ai vécues à des niveaux de moins en moins intenses et à des intervalles de plus en plus longs.

Ma thérapeute, qui connaissait mon désir de tout faire pour ma guérison et de sortir de la victimisation, m'a présenté un dépliant traitant de rencontres entre détenus et victimes offertes par le Centre de services de justice réparatrice.

Ces rencontres m'ont donné une occasion de m'exprimer librement, ont favorisé des deux côtés une prise de conscience de l'impact qu'a eu sur moi le meurtre de mon enfant, ont favorisé la libération des émotions destructives et ont aidé à une compréhension mutuelle du vécu des détenus et des victimes, et à l'abandon des préjugés.

J'étais convaincue à la première rencontre que cette démarche serait bénéfique. Je ne me suis pas trompée. Chaque participant a été très respectueux des sentiments exprimés et une grande compassion a plané sur le groupe durant ces six semaines de rencontres.

La justice réparatrice fait partie de mon cheminement thérapeutique et j'ai participé à une rencontre détenues / victimes avant tout pour mon bien-être, pour aller au bout de moi et essayer de mettre cet événement derrière moi. Les quatre détenus rencontrés sont en démarche depuis leur incarcération et sérieux dans leur désir de réhabilitation. À mon avis, autant du côté des détenus que des victimes, nous avons été affectés par un même geste extrême. Je trouve que nous avons un même cheminement à faire pour nous en sortir, soit toucher le fond du baril et en émerger en se pardonnant et se faisant réparation à soi-même et ainsi nous libérer de notre prison intérieure.

Une deuxième rencontre détenues / victimes m'a permis de rencontrer d'anciens membres de gangs de motards criminalisés. Je dirais que la vie me mène lentement à mon besoin de rencontrer le meurtrier de Sébastien. Suite au témoignage de leur cheminement personnel après leur arrestation, j'ai réalisé que je n'étais pas du tout responsable de la mort de mon fils et qu'encore une fois la justice réparatrice faisait son œuvre d'une façon que je n'avais pas encore soupçonnée. À la fin d'une rencontre,

deux des détenus m'ont demandé pardon pour leur geste irresponsable car même s'ils n'avaient pas directement tué mon enfant, de par leurs activités criminelles au sein des motards, ils avaient contribué à son départ précipité et mon désarroi.

Ces détenus m'ont apporté la reconnaissance que je cherchais depuis tant d'années; celle qui me manquait parce que les enquêteurs ne m'appelaient plus et le dossier aux homicides restait dans l'oubli et le silence. La reconnaissance que je n'avais pas obtenue de la part de différents organismes qui m'ont refusé de l'indemnisation. Celle des gens qui m'entouraient parce que leur vie continuait de leur côté.

J'ai quitté le pénitencier ce soir là me sentant légère, libérée d'un poids intérieur que je traînais depuis tant d'années. Quelqu'un qui avait posé un geste destructif envers la vie venait enfin de reconnaître que j'avais eu raison de souffrir autant.

LE PARDON

J'avais perdu le côté spirituel de la vie que je crois mène à sa propre guérison et au pardon.

Quelques années plus tard, je me demandais si je parviendrais à pardonner et j'ai réalisé que, de me poser cette question, était une preuve que la guérison suivait son cours et je retrouvais l'espoir d'un retour à une vie spirituelle, voir à une vie presque normale.

Le pardon ne se fait pas au hasard. J'ai dû d'abord me défaire de la culpabilité qui me rongait de n'avoir su protéger Sébastien, retrouver la foi qui me procure cette assurance que la vie prend soin de moi et qui m'amènerait à retrouver la foi en l'humanité.

J'ai vu une grande puissance en moi qui peut tout changer dans ma vie.

Cette puissance m'a apporté le désir de rencontrer l'homme qui a enlevé la vie de mon fils et d'entendre ce qui l'a poussé à faire un tel geste, ce qu'il a vécu à travers ces événements.

Je n'entretiens aucune animosité envers les quatre détenus que j'ai rencontrés au pénitencier et je sais maintenant que je pourrais rencontrer l'agresseur de Sébastien si l'occasion se présentait.

Je me sens maintenant une force de la nature.

Carole Bertrand

Mère de Sébastien Garneau, 19 ans, assassiné



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

Canada